



En instance de divorce, pension mensuelle à verser

Par Visiteur

Mon ami est en instance de divorce depuis 4 ans.

Le jugement de divorce vient d'être prononcé le 7/4/09 avec un jugement en dessous de ce que mon ami avait proposé (à l'amiable) à sa femme. Il a donc essayé de reproposer à Mme une pension mensuelle supérieure au jugement (530 ? au lieu de 360 ? à la condamnation) pour éviter qu'elle aille en appel et que cela dure encore 2 ans. Le patrimoine immobilier et mobilier est assez important et les 360 ? s'expliquent comme cela. Mme a dit oui, (avec partage en 2 des biens mobiliers et immobiliers) mais son avocat ne fait rien pour débloquer la situation. L'avocat de mon ami n'a pas signifié le jugement car il attend une réponse de l'avocat adverse.... que doit on faire ?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

que doit on faire ?

Vous n'avez dans l'immédiat rien à faire.

Il appartient à l'avocat de votre ami de conclure avec l'avocat de la partie adverse un contrat de transaction.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement

Par Visiteur

Oui, l'avocat de mon ami a fait une transaction à l'avocat adverse qui ne donne aucune réponse. Que peut on faire pour débloquer la situation ? merci

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Il appartient à l'avocat de votre ami de solliciter au plus vite une réponse de l'avocat adverse.

Vous ne pouvez rien faire d'autre. Vous n'avez aucun pouvoir sur l'avocat adverse seule l'ex femme de votre ami peut agir.

Cordialement